

0.6 - Délégation au président du Département pour constitution de partie civile - Conséquences incendie Lubrizol

Intervention de Joachim MOYSE

Quelques mots, pour bien entendu soutenir cette constitution de partie civile, afin d'aller obtenir en justice réparation pour l'ensemble des dépenses supportées par la collectivité départementale, du fait de la catastrophe Lubrizol du 26 septembre 2019.

Et pour dénoncer le refus de cette multinationale de rembourser à l'amiable l'ensemble des dépenses publiques engagées suite à cette catastrophe.

Ce qui en dit long, une fois encore, entre les belles intentions affichées par l'ouverture du dispositif « Lubrizol solidarité » censé concourir à réparer l'ensemble des conséquences, et la triste réalité, deux ans plus tard.

Mais, je souhaite aussi profiter de cette délibération pour rappeler la nécessité de veiller, de surveiller, que les autres engagements pris soient respectés. Je veux parler de ceux pris par l'Etat.

Parmi ceux-ci, le gouvernement s'est engagé notamment j'en rappelle deux : à ce que les inspections des sites classés dans un rayon de 100 m des zones SEVESO soient désormais systématiques.

Et ensuite il a proclamé « l'indulgence zéro » des pouvoirs publics vis-à-vis des industriels qui ne respectent pas les prescriptions ou tout simplement la réglementation.

C'est une réponse à la Commission d'enquête parlementaire qui a alerté sur le manque de suivi lorsque des problèmes de sécurité sont constatés dans les usines, sur le nombre réduit de sanctions prononcées ou encore sur le taux de classement sans suite des infractions environnementales qui ont pu être relevées.

Sauf que tout cela passe, de l'avis de notre groupe, par des ressources humaines supplémentaires à mobiliser. Et ce n'est sûrement pas la cinquantaine de créations de postes annoncées, non pas en Normandie pour contrôler et suivre les 49 sites SEVESO seuil haut qu'accueille notre Région, mais à l'échelle du pays, qui permettront d'atteindre ces engagements.

Sans oublier que les salariés eux-mêmes qui sont les premières vigies sur les sites, et leurs organisations syndicales, ont vu leurs prérogatives, non pas renforcées, mais affaiblies par la réforme Macroniste des CHSCT.

Nous devons donc compter sur eux comme sur les associations de riverains ou d'élus comme AMARIS - l'association nationale des collectivités la maîtrise des risques technologiques majeurs - dont notre collègue Alban Bruneau vient de se voir confier la présidence.

Tout ceci pour dire qu'exiger du gouvernement qu'il tienne ses paroles afin d'éviter de futurs Lubrizol est aussi essentiel que la procédure de réparation qui nous occupe aujourd'hui.